



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale de la concurrence  
de la consommation  
et de la répression des fraudes

# CONCOURS D'INSPECTEUR DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DU 18 janvier 2022

## Concours externe dominante juridique et économique

### **ÉPREUVE N° 2 : Option B → Économie**

*Réponse à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes*

*(Durée 3 heures - coefficient 1)*

Les 2 questions doivent être traitées..

### QUESTION 1 (13 points)

**Quels leviers économiques pour lutter contre le réchauffement climatique ?**

### QUESTION 2 (7 points)

**Après avoir rappelé la loi de l'offre et de la demande et la fixation du prix d'équilibre, vous expliquerez en vous servant de la tribune d'Anna Créti publiée dans *le Monde* du 15 octobre 2021 les mécanismes à l'œuvre entraînant l'augmentation des tarifs de l'électricité observée depuis plusieurs mois.**

Anna Créti, Économiste

Les hausses à répétition du prix de l'électricité ont créé une sorte de mystère autour du « marché européen de l'énergie ». Pourquoi un marché ouvert à la concurrence ne permet-il pas de générer des prix modérés ? Face à l'augmentation de la facture, on découvre des logiques complexes et contre-intuitives. Car l'électricité n'est pas un bien standard, en dépit de son omniprésence dans notre quotidien.

En 1996, la directive 92/CE commence le long chemin de l'ouverture à la concurrence du secteur électrique, dont l'objectif est de « *garantir un marché performant offrant un accès équitable et un niveau élevé de protection des consommateurs, ainsi que des niveaux appropriés de capacité d'interconnexion et de production* ». Le consommateur doit pouvoir choisir librement son fournisseur d'électricité, et les fournisseurs doivent pouvoir bénéficier d'un accès libre aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. Les activités de production et de fourniture d'électricité doivent ainsi passer dans le domaine concurrentiel, en abandonnant les monopoles nationaux. Les activités de transport (longue distance) et de distribution (réseau local) d'électricité restent régulées. Un objectif parallèle de cette réforme est d'assurer la sécurité d'approvisionnement, c'est-à-dire de garantir que tout consommateur européen bénéficie d'une fourniture d'électricité sans black-out. Mais les textes ne mentionnent jamais un objectif de baisse de prix...

Le chemin vers la concurrence est progressif, accompagné par différentes directives et réglementations. Et il est semé d'embûches : il faut organiser un marché pour un bien qui n'est pas stockable, dont on a besoin en temps réel, qui doit traverser les frontières alors que les réseaux électriques étaient historiquement construits selon une logique nationale. Ces choix avaient privilégié des technologies très capitalistiques mais différentes : le nucléaire en France, le charbon en Allemagne, le gaz en Espagne et en Italie, l'hydroélectrique en Suède par exemple.

## Architecture complexe

Dans ce parcours d'obstacles, les années 2000 ajoutent l'impératif de la décarbonation, en déclinant progressivement des objectifs de plus en plus ambitieux d'intégration des énergies renouvelables à la production d'électricité, et en imposant aux producteurs un surcoût sur leurs émissions, dans le cadre du marché européen des permis carbone.

L'architecture des marchés électriques est complexe parce qu'elle imbrique ainsi différents objectifs (libre choix des consommateurs, concurrence, sécurité de l'offre, décarbonation). Et le prix de l'électricité est censé être la pierre angulaire de cette architecture.

Il y a d'ailleurs plusieurs prix de l'électricité. En amont, le prix de gros se forme toutes les heures ou demi-heures grâce au commerce de l'électricité entre producteurs européens sur les « bourses » de l'électricité (EpeX Spot pour l'Europe de l'Ouest, NordPool pour les pays nordiques et Omel pour l'Espagne). Sur ces bourses, le prix suit le principe de « l'ordre de mérite » : les acheteurs font leurs demandes de puissance électrique, les producteurs mettent à disposition leurs centrales. Ces derniers sont alors classés par rapport à leurs offres de production, par ordre croissant : la centrale qui offre le prix de production le moins élevé va être appelée en premier, et ainsi de suite. Plus la demande d'électricité est forte, plus on doit mobiliser des centrales dont l'offre est de plus en plus coûteuse.

De plus, les centrales à gaz ou à charbon intègrent dans leurs coûts celui des permis à polluer issus du marché européen du carbone. La dernière centrale appelée, celle qui permet de parvenir à l'équilibre entre l'offre et la demande, est appelée « marginale », et c'est elle qui fait le prix de marché. Or il s'agit très souvent des centrales à gaz, en raison de l'insuffisance ou de l'intermittence des sources d'énergie comme l'éolien ou le solaire (lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil). Le nucléaire français ou l'hydroélectrique suédois, bien que moins chers en termes de coût variable horaire, ne peuvent donc pas empêcher cette dynamique, car la France et la Suède sont intégrées aux échanges de ces différentes bourses.

## Equilibre précaire

Le prix horaire sur les bourses d'échange d'électricité est lissé pour obtenir un prix mensuel, le prix de détail qui figure sur la facture électrique payée par les ménages. Mais ce prix a d'autres composantes que la fourniture d'énergie (35 % en France) : les taxes (33 %), et l'acheminement par les réseaux (32 %). Parmi les différentes taxes figure le soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération, la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées, ou certains dispositifs sociaux bénéficiant aux ménages en situation de précarité.

Dans un contexte de reprise économique post-Covid-19 et d'augmentation du prix du gaz, il est normal que le prix augmente : il n'y a là aucune défaillance de marché. Au contraire, le marché est efficace, car il révèle les fondamentaux de l'offre et de la demande. Il est donc fallacieux de reprocher au marché la hausse de prix actuelle. A moins de prouver, ce qui ne semble pas être le cas, qu'il y ait un comportement anticoncurrentiel de producteurs qui gonfleraient les prix au-delà de l'augmentation de leurs coûts de production.

Les objectifs du marché intérieur sont respectés : les prix sur les différentes bourses se sont progressivement alignés, il n'y a pas de black-out prolongés ou massifs, la part des énergies renouvelables augmente. Certes, le chemin vers la concurrence, la sécurité de

l'approvisionnement et la décarbonation n'est pas totalement accompli, car l'équilibre entre ces trois objectifs est difficile et parfois précaire.

Le revers de la médaille est que l'augmentation des prix de gros entraîne une augmentation du prix final payé par les consommateurs – surtout les ménages, car les industriels peuvent mieux négocier leurs contrats en raison des gros volumes consommés, et subissent une moindre charge fiscale. L'électricité étant un bien essentiel, qui n'a pas de substituts, le consommateur devient vulnérable, ce qui pose un problème éthique. Des mesures exceptionnelles peuvent être prises, au niveau européen ou des États membres, qui gardent des marges de souveraineté concernant l'énergie. Ces mesures n'ont pas vocation à effacer le marché, mais à protéger les consommateurs des hausses de prix exceptionnelles.